

Question écrite n° 10449 de M. Hervé Marseille (Hauts-de-Seine - UDI-UC)

publiée dans le JO Sénat du 13/02/2014 - page 368

M. Hervé Marseille attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les travaux de rénovation de l'avenue du Château à Meudon dans les Hauts-de-Seine.

L'avenue du Château à Meudon, bordée de cinq cent douze tilleuls, est un monument historique classé depuis le 12 avril 1972. Quatre cents familles résident en bordure de cette avenue.

Une politique de rénovation de l'avenue a commencé à être mise en œuvre en 1998. Par la suite, un protocole portant sur le déroulement des rénovations a été signé en 2003 entre la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France, la ville de Meudon et les associations concernées par la protection du patrimoine.

Le projet de rénovation des contre-allées a été finalisé par la DRAC le 4 juin 2010 et les travaux devaient commencer dès le mois de septembre de cette même année. Or, la DRAC a suspendu tous les travaux suite à un jugement en référé du 23 août 2010 déposé par deux particuliers. Le jugement sur le fond a débouté les requérants sur l'ensemble de leurs motifs (TA Cergy-1ère chambre- audience du 6 avril/lecture du 25 avril 2012-N° 1006204 et 1006366).

Les contres-allées n'ont jamais été rénovées depuis 1975. Le revêtement est devenu impraticable, en particulier pour les personnes handicapées, les voitures d'enfants, etc. Cent tilleuls abattus par la DRAC en 2000 n'ont toujours pas été replantés. Les parkings autorisés dans certaines zones ont subi de nombreuses dégradations dues au temps. Les travaux entamés et restés en suspens ont transformé certaines parties de cette avenue en bourbier. Aussi, les riverains et usagers divers subissent depuis de nombreuses années ces désagréments et certains d'entre eux ont été accidentés du fait de l'absence de rénovation.

Depuis le jugement sur le fond et alors que toutes les parties sont d'accord sur le projet de l'architecte en chef des monuments historiques depuis 2010, les demandes de reprise des travaux ont été multiples, mais la DRAC Île-de-France reste muette à ce sujet et les riverains s'exposent à un risque avéré. Or, ces problèmes auraient pu être résolus depuis au moins quatre ans.

Les courriers des associations et des élus à la DRAC demeurent sans la moindre réponse.

C'est pourquoi il lui demande ce que le ministère va entreprendre pour débloquer enfin cette situation et pour que le protocole signé il y a onze ans soit repris et mis en œuvre dans son intégralité afin de permettre l'achèvement des travaux sur ce monument historique dans les plus courts délais.